

devoir — qu'ils paraissent avoir oublié — de travailler à l'entretien de l'enceinte fortifiée. Des lettres patentes, du 27 mars 1767, établissent à Saint-Genis-Laval deux foires et un marché le vendredi.

Saint-Genis-Laval, qualifié de « petite ville », ressortissait à l'élection et à la sénéchaussée de Lyon et dépendait, pour le spirituel, de l'archiprêtré de Mornant.

La cure était à la nomination du chapitre de Saint-Jean qui, nous l'avons vu, était en outre seigneur du lieu.

En 1789, Saint-Genis avait pour curé M. de la Chapelle, docteur en théologie, licencié en droit civil et canonique, et pour vicaire M. Condamine.

Le seigneur mansionnaire était alors le comte de la Magdeleine de Ragny; le juge, M. Guillin de Pougelon, avocat; le châtelain, M. Perrin; le procureur fiscal, M. Naudeau; le greffier, M. Gayet le jeune.

De même que la plupart de nos communes, celle de Saint-Genis-Laval est débaptisée après le siège de Lyon et devient Genis-le-Patriote. Un arrêté des représentants Fouché, Meaulle et Laporte, du 2 germinal an II, y relègue l'Administration et le Tribunal du district de la campagne de Lyon.

De l'imprimerie de Genis-le-Patriote est sorti un grand nombre de proclamations, de décrets et de pièces de toutes sortes.

En 1814, on établit dans le village un spectacle analogue à la crèche lyonnaise de la rue Noire. Le maire faisait prélever, sur le produit de ces représentations, quarante sous par jour pour les pauvres.

Parmi les fiefs qui existaient dans la paroisse, celui de Beaugard est particulièrement riche en souvenirs. Il faisait partie de la succession de Jacques d'Amoncour, chanoine-